

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur

Présidence: l'hon. Dale Graham

le vendredi 13 mai 2011

Première session de la 57^e législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 13 mai 2011

9 h

Prière.

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision d'abolir le crédit d'impôt pour production cinématographique. (Pétition 46.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de l'île White Head, qui exhortent le gouvernement à modifier l'horaire du traversier afin d'y inclure un trajet à 6 h et un à 19 h le dimanche. (Pétition 47.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de l'île White Head, qui exhortent le gouvernement à maintenir à longueur d'année un trajet à 7 h 30 et un à 8 h 30 à l'horaire du traversier. (Pétition 48.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais:

29, Loi modifiant la Loi sur la prescription;

par l'hon. M. Williams:

30, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que le Comité d'administration de l'Assemblée législative soit autorisé à siéger en même temps que la Chambre aujourd'hui.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 22 et 26. La Chambre se formera ensuite en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 16, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension;
- 17, Loi modifiant la Loi sur la police;
- 18, Loi modifiant la Loi sur les mesureurs;
- 19, Loi modifiant la Loi sur les produits forestiers;
- 20, Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne;
- 21, Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune;

- 23, Loi concernant les pensions des juges de la Cour provinciale;
- 27, Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale;
- 28, Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Betts.

La séance, suspendue à $10\,\mathrm{h}\,40$, reprend à $10\,\mathrm{h}\,50$ sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 11 h 15, reprend à 11 h 22 sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

22, Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public; 26, Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2011-2012 COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE Services généraux et planification Services communautaires et correctionnels Services de police, d'incendie et d'urgence Services de sécurité Moins : crédits législatifs Votés	4 983 000 42 339 000 64 893 000 18 555 000 53 000 130 717 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL Commission de police du Nouveau-Brunswick	352 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE PETITE CAISSE Sécurité publique	25 000
La Chambre adopte ces crédits.	
La séance est levée à 13 h 8.	